



IGF

INTERGOVERNMENTAL FORUM
on Mining, Minerals, Metals and
Sustainable Development



BETTER POLICIES FOR BETTER LIVES



AFRICAN TAX
ADMINISTRATION FORUM
FORUM SUR
L'ADMINISTRATION
FISCALE AFRICAINE

ATELIER DE FORMATION EN MODE VIRTUEL 2022

Fiscalité internationale et secteur extractif





Pour plus d'information, contactez :

1100-220 Laurier Avenue W.
Ottawa, Ontario, Canada
K1P 5Z9

Secretariat@IGFMining.org

IGFmining.com

@IGFMining



Formation
financée par :



Secrétariat
financé par :



Kingdom of the Netherlands

Secrétariat
hébergé par :



International Institute for
Sustainable Development



Souhaitez-vous renforcer vos connaissances en matière de fiscalité internationale ?

Êtes-vous un fonctionnaire des impôts ou des finances publiques intéressé par le secteur extractif ou bien un professionnel des mines en quête d'informations touchant au domaine fiscal ?

Êtes-vous intéressé par un apprentissage entre pairs et aimeriez-vous pouvoir échanger avec des experts internationaux en fiscalité minière ?

Le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'unissent pour offrir un cours hautement spécialisé sur la fiscalité internationale et son application dans le secteur extractif, conçu pour vous. Ce cours vous permettra de vous mettre à jour sur les récentes réformes fiscales internationales applicables à l'industrie minière, de prendre connaissance d'idées pratiques pouvant permettre d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales minières dans votre pays et de favoriser des échanges ouverts avec des fonctionnaires d'autres pays riches en ressources naturelles.

RÉSUMÉ

Ce cours en ligne aborde des thèmes théoriques et pratiques liés à la fiscalité internationale centrée sur l'industrie extractive, en particulier dans les économies en développement et émergentes.

Destiné en particulier aux fonctionnaires de niveau intermédiaire des administrations fiscales, des ministères des Finances et des autorités compétentes en matière de revenus miniers, il couvre diverses questions de fiscalité internationale se rapportant à la mise en place de taxes et de redevances spécifiques touchant le secteur extractif, ainsi que d'autres mécanismes fiscaux, et à leur application.

Les opérations des investisseurs, des entreprises titulaires de licences, des prestataires de services et autres fournisseurs intervenant dans des projets extractifs à grande échelle dans les pays en développement ont souvent un caractère transfrontalier. Le secteur extractif vend sa production à l'étranger, soit directement à des tiers, soit dans le cadre de transactions intragroupes visant à associer des raffineries, des fonderies ou des pôles centralisés de commercialisation et d'échanges commerciaux. Ils acquièrent également des biens et des services

auprès de leurs sociétés affiliées, notamment des services de gestion et des services techniques, ainsi que des biens d'équipement et des biens consommables en général.

L'industrie extractive est souvent soumise à des régimes fiscaux spécifiques qui relèvent de la politique intérieure, tandis que les transactions transfrontalières sont régies par des règles fiscales internationales complexes qui ne cessent d'évoluer.

Le but de cette formation est de doter les participants de connaissances devant leur permettre d'identifier, d'évaluer et de contrôler les risques liés à la fiscalité internationale tout le long de la chaîne de valeur du secteur extractif en raison de ces transactions transfrontalières. Le cours aborde les derniers développements concernant le projet conjoint G20-OCDE relatif au Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfiques (BEPS), y compris la solution reposant sur deux piliers qui vise à relever les défis fiscaux découlant de la numérisation de l'économie, et un certain nombre de propositions, d'initiatives ou d'expériences supplémentaires qui affectent le secteur extractif.



À QUI CE COURS S'ADRESSE-T-IL ?

Cette formation est plus particulièrement destinée aux fonctionnaires de niveau intermédiaire travaillant au sein des administrations des impôts, des ministères des Finances ou des organismes compétents dans le domaine des recettes du secteur minier.



DESCRIPTION DU COURS

Ce cours en ligne est offert et présenté conjointement par l'ATAF, l'IGF et l'OCDE.

Il est destiné à permettre aux participants de mieux connaître les principales difficultés auxquelles les États sont confrontés dans la conception, l'administration et le contrôle de leur fiscalité internationale applicable au secteur extractif.

Une description est donnée des catégories d'activités liées à chaque étape de la chaîne de valeur dans le secteur extractif et sont abordés en profondeur les risques fiscaux internationaux qui s'y attachent.

Les modules proposés passent en revue un certain nombre de questions : aperçu des risques les plus importants liés aux prix de transfert dans le secteur extractif; aspects essentiels découlant des conventions bilatérales en matière fiscale et concernant les industries extractives; considérations importantes relativement aux politiques fiscales se rapportant au domaine minier (incitations fiscales, mesures de simplification et stabilisation fiscale), particulièrement dans le cadre des règles du 2e pilier de l'OCDE/du G20; examen des modalités d'application de

l'exclusion des industries extractives en vertu des règles du 1er pilier de l'OCDE/ du G20; et analyse de la façon dont les politiques fiscales et les règles établies au niveau administratif peuvent limiter ou accroître les risques fiscaux internationaux dans ce domaine.

Le cours couvre également les implications de la transition énergétique pour le secteur extractif. Il s'appuie sur l'expérience pratique des animateurs et des participants, ainsi que sur des études de cas pertinentes pour la région où le cours est imparti. Il permettra aux participants de nombreux pays d'Afrique d'échanger leurs expériences et d'apprendre les uns des autres. Ils auront en effet la possibilité de parler de l'expérience de leur pays tout au long des séances programmées.

Un certificat sera remis aux participants ayant assisté à au moins sept des huit modules de formation. Le cours sera donné en anglais et en français.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À la fin du cours, les participants devraient être en mesure de :

- ✓ Expliquer les divers types d'activités commerciales liées à chaque étape de la chaîne de valeur dans le secteur extractif, les risques d'évasion fiscale qui existent et les informations disponibles pour procéder à des évaluations.
- ✓ Évaluer les principaux risques eu égard aux prix de transfert dans le secteur extractif, notamment dans le cadre de la vente de minéraux et de métaux à des parties liées et de transactions de services et de financements à l'intérieur d'un même groupe d'entreprises.
- ✓ Comprendre les principales dispositions concernant le secteur extractif dans les conventions fiscales bilatérales, en l'occurrence la question de l'établissement permanent et les transferts indirects à l'étranger.
- ✓ Évaluer l'efficacité et l'efficience des mesures fiscales incitatives dans le secteur minier et faire la distinction entre les formes contraignantes et les formes progressives de stabilisation fiscale.
- ✓ Donner une présentation des règles des Piliers 1 et 2 de l'OCDE/du G20, en privilégiant spécifiquement les modalités d'application des règles au secteur extractif.
- ✓ Appréhender la façon dont les politiques fiscales et l'approche administrative en matière minière peuvent accroître ou limiter les risques fiscaux possibles au niveau international.



TÉMOIGNAGES D'ANCIENS PARTICIPANTS À PROPOS DE CE COURS

C'est la troisième année que l'ATAF, l'OCDE et l'IGF proposent ce cours sur la fiscalité internationale et le secteur extractif.



FORMATEURS

La formation est confiée à des experts de classe mondiale spécialisés en fiscalité minière internationale, travaillant pour l'ATAF, l'IGF ou l'OCDE. Les biographiques des formateurs figurent dans cette brochure.



Toutes les informations sur le BEPS dans le cours sur le secteur minier ont été une révélation. Nous pensions toujours que nous étions le seul pays à rencontrer des problèmes avec divers aspects tels que les prix des transferts et les procédures d'établissement permanent; nous avons véritablement apprécié la découverte des solutions des autres pays. En tant que fonctionnaires, cela nous a aidés à identifier et examiner les questions liées aux régimes fiscaux internationaux et aux prix des transferts dans le secteur minier de notre pays.



DENZIL GALLOP

Responsable des contrôles d'enquête dans le secteur minier – Grandes entreprises, Administration fiscale sud-africaine (SARS)





PLAN DU COURS

Toutes les séances sont programmées de 11 h à 14 h, heure GMT.

| | | |
|--|--|---|
| <p>23 juin</p> | <p>Identification des risques en matière de fiscalité internationale dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur minier</p> | |
| <p>OBJECTIFS DE LA FORMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants sont capables d'identifier les risques fiscaux internationaux le long de la chaîne de valeur dans le secteur extractif. • Les participants connaissent les différentes activités liées à chacun des maillons de la chaîne de valeur et les implications pour la fiscalité internationale. • Les participants comprennent quels types d'informations sont disponibles à chacun des maillons de la chaîne de valeur pour évaluer les risques fiscaux internationaux qui s'y rapportent. | | <p>CONDENSÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description des principales étapes de la chaîne de valeur dans le secteur extractif. • Analyse des activités se rapportant à chacune des étapes du point de vue de la fiscalité internationale – fonctions, actifs et risques assumés par les entreprises. • Facteurs de rentabilité et mesures clés de performance dans les industries extractives. • Cartographie des risques fiscaux internationaux et des flux financiers le long de la chaîne de valeur dans le secteur extractif, et informations disponibles pour pouvoir les évaluer (par ex. études de faisabilité, rapports de production, divulgations publiques). |

| | | |
|--|--|--|
| 14 juillet | Établissement du prix d'un produit du secteur extractif et services intragroupes | |
| <p>OBJECTIFS DE LA FORMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants apprennent à évaluer de façon pratique les prix des ventes de produits de parties affiliées dans le secteur extractif. • Les participants apprennent à appliquer le test des avantages en vue de déterminer si un service intragroupe a été fourni. • Les participants comprennent le processus d'établissement du prix de pleine concurrence d'un service intragroupe. • Les participants connaissent les services intragroupes courants dans le secteur extractif, y compris les frais de gestion, les services d'ingénierie et d'autres types de services techniques. | <p>CONDENSÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résumé des principes fondamentaux se rapportant aux prix de transfert. • Compréhension du cadre de tarification des minéraux. • Application du cadre de tarification des minéraux aux minéraux de l'avenir tels que le lithium et le nickel. • Aperçu des principes régissant les prix des transferts pour les services intragroupes. • Établissement des services de gestion, des services d'ingénierie ou d'autres services techniques qui ont été fournis dans le cadre d'un projet extractif. • Compréhension du processus d'établissement du prix de pleine concurrence de services intragroupes. | |

| | | |
|--|---|--|
| 4 août | Prêts entre entreprises liées et autres arrangements de financement | |
| <p>OBJECTIFS DE LA FORMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants comprennent les différences économiques, juridiques et fiscales entre des financements en fonds propres et sous forme de prêts. • Les participants comprennent les aspects politiques de la fiscalisation des instruments financiers. • Les participants apprennent à évaluer de façon pratique les prêts entre entreprises liées dans le secteur extractif et plus généralement. | <p>CONDENSÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement des parties liées en tant que risque BEPS (érosion de la base d'imposition et transferts de bénéfices). • Évaluation du risque d'endettement des parties liées. • Délimitation précise d'une transaction de dette entre parties liées. • Évaluation de la qualité de crédit de la partie liée emprunteuse. • Application de concepts de garantie implicites et explicites. • Processus d'analyse comparative pour identifier des situations proprement comparables. • Autres aspects financiers tels que les règles sur les écoulements de métaux (« metal streaming ») et la limitation des intérêts. | |

25 août

Mesures fiscales incitatives et impact du 2e pilier de l'OCDE/du G20

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les participants comprennent la finalité des mesures fiscales incitatives dans le secteur extractif.
- Les participants savent évaluer l'efficacité et l'efficacité des mesures fiscales incitatives dans le secteur extractif.
- Les participants comprennent clairement les règles du 2e pilier et le fait qu'elles débouchent sur la perte de recettes fiscales au profit d'autres juridictions.
- Les participants connaissent la contribution que peuvent apporter les règles du 2e pilier en ce qu'elles permettent d'alléger la pression pour offrir des incitations.
- Les participants conviennent de la nécessité de revoir leurs cadres nationaux concernant les impôts et les investissements afin d'identifier et de modifier les mesures fiscales incitatives qui seront affectées par un impôt mondial minimum.
- Les participants en savent plus sur les formes progressives de stabilisation.

CONDENSÉ :

- Niveau de prise en compte des mesures incitatives dans les décisions d'investissement dans le secteur extractif et examen des différents types des mesures incitatives fiscales dans le secteur extractif.
- Présentation du 2e pilier et de l'impact d'un impôt minimum au niveau mondial sur les mesures fiscales incitatives.
- Compréhension des modifications que les pays riches en ressources naturelles devraient apporter à leur régime d'incitations fiscales afin de bénéficier de l'impôt mondial minimum, plutôt que d'en pâtir.
- Examen des possibilités qui s'offrent aux pays riches en ressources naturelles si certaines mesures d'incitation fiscale sont réservées à des clauses de stabilisation en vertu d'accords d'investissement ou de lois.
- Évolution des mesures de stabilisation au cours des dernières décennies.
- *Principes directeurs de l'OCDE pour des contrats extractifs durables* : définition d'un nouveau cadre normatif pour les dispositions de stabilisation.
- Comment appliquer les nouveaux principes directeurs de stabilisation de l'OCDE.

| | | |
|--|---|--|
| 15 septembre | Conventions fiscales – Introduction et questions relatives à l'établissement permanent | |
| <p>OBJECTIFS DE LA FORMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants comprennent les principales dispositions des conventions internationales en matière fiscale applicables au secteur extractif et les considérations de politique sous l'angle des ressources. • Les participants comprennent ce qu'est le « chalandage fiscal » et pourquoi il constitue un risque. • Les participants appréhendent mieux les questions relatives à l'établissement permanent (EP) à chacun des maillons de la chaîne de valeur minière. • Les participants sont au courant des pratiques récentes eu égard aux conventions fiscales dans les pays riches en ressources et à la question de l'EP. | <p>CONDENSÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction au concept d'établissement permanent (EP). • Modalités traditionnelles d'EP et variantes (par ex., construction, services). • Importance du concept d'EP à chaque étape de la chaîne de valeur dans le secteur extractif – considérations de politique relativement aux EP. • Dispositions relatives aux EP dans les industries extractives – variantes, dispositions dans les traités. • « Chalandage fiscal » et établissements permanents. | |

| | | |
|--|--|--|
| 6 octobre | Transferts indirects à l'étranger : vente des actifs extractifs | |
| <p>OBJECTIFS DE LA FORMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants savent comment sont structurés les transferts indirects à l'étranger. • Les participants prennent connaissance de deux modèles d'imposition des transferts indirects à l'étranger dans le cadre du droit interne, proposés par la Plate-forme de collaboration en matière fiscale. • Les participants apprennent à connaître les risques liés aux conventions fiscales au regard de la fiscalité des transferts indirects à l'étranger. • Les participants sont en mesure de proposer des réformes au régime juridique des transferts indirects à l'étranger dans leur pays. | <p>CONDENSÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que sont les transferts indirects à l'étranger ? • Comment taxer les transferts indirects à l'étranger ? • Comment les conventions fiscales peuvent-elles empêcher l'imposition d'une taxe sur les transferts indirects à l'étranger ? • Difficultés sur le plan administratif propres aux actifs miniers. | |

| | |
|---|------------------------|
| 27 octobre | Module au choix |
| <p>Le thème de ce module sera défini en fonction de l'intérêt des participants. Une liste de modules optionnels sera communiquée à l'avance aux participants. Parmi ces sujets figurent les négociations de contrats miniers, le Pilier 1 de l'OCDE/du G20 et l'exclusion des industries extractives, ainsi que la modélisation financière.</p> | |

| | | |
|--|--|--|
| 17 novembre | Conception d'un régime fiscal minier « à l'épreuve de la problématique BEPS » | |
| <p>OBJECTIFS DE LA FORMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants comprennent dans quelle mesure les politiques fiscales et l'approche conceptuelle administrative dans le domaine minier peuvent conduire à atténuer ou accroître les risques fiscaux potentiels au niveau international. • Les participants acquièrent de nouvelles connaissances en matière de politique fiscale et d'approches administratives innovantes propres à sauvegarder, voire à augmenter les futurs revenus miniers. | <p>CONDENSÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récapitulatif des risques fiscaux internationaux étudiés au cours des séances précédentes. • Présentation des implications de la transition énergétique pour les industries extractives. • Nouvelles politiques fiscales et administratives dans les pays riches en ressources. • Négociation de contrats d'exploitation minière durable : <ul style="list-style-type: none"> • Les contrats d'investissement sont-ils bons ou mauvais ? • Pièges possibles. • Considérations politiques et réforme des politiques – comment y parvenir. | |

PROFIL DES FORMATEURS



ALEXANDRA READHEAD

Alexandra Readhead est responsable de la section Fiscalité et

industries extractives au Secrétariat de l'IGF. Elle a directement conseillé plus de 15 pays (dans les régions Amérique latine et Caraïbes, Afrique et Asie-Pacifique) sur la conception et la mise en œuvre de leurs systèmes fiscaux internationaux et régimes fiscaux miniers. Elle enseigne également et dicte un cours de politique et administration fiscale dans le secteur minier à la Blavatnik School of Government de l'Université d'Oxford, dans le cadre de la formation sur la gouvernance des secteurs du pétrole, du gaz et des mines.



LEE CORRICK

Lee Corrick est en détachement de l'OCDE auprès de l'ATAF, où il assume

les fonctions de conseiller technique en fiscalité internationale. Il fournit au secrétariat de l'ATAF et aux pays d'Afrique une assistance technique relativement aux prix de transferts et à d'autres questions portant sur les taxes internationales. Conseiller technique du Comité technique de l'ATAF sur la fiscalité internationale depuis sa création en 2014, il prodigue des conseils techniques à un certain nombre de pays d'Afrique.



THOMAS LASSOURD

Thomas Lassourd est conseiller principal en fiscalité des industries

extractives auprès du Secrétariat de l'IGF et travaille à son projet relatif au BEPS dans le secteur minier. Il est spécialisé dans le domaine des finances publiques et des réformes fiscales, et en particulier dans tout ce qui touche à la politique fiscale dans les industries extractives.



ANTHONY MUNANDA MATHYELA

Anthony Munanda est conseiller technique

en fiscalité internationale et prix de transfert auprès de l'ATAF. Sa fonction est d'aider les administrations fiscales africaines à renforcer leurs services de manière efficace et efficiente, eu égard en particulier aux domaines de la fiscalité internationale et des prix de transfert.



DR. ABOUBAKAR NACANABO

M. Nacanabo est un expert en fiscalité internationale auprès

de l'ATAF. Il est un inspecteur des impôts qualifié et l'ancien chef de l'unité des contrôles fiscaux à la Direction des grandes entreprises de l'Administration fiscale du Burkina Faso. Depuis 2020, il préside le Comité technique de l'ATAF sur la fiscalité transfrontière (CBT), dont il est membre depuis 2014.



TOMAS BALCO

Tomas Balco est conseiller principal au sein de l'équipe de renforcement des

capacités BEPS, Division des relations mondiales de l'OCDE. Il occupait auparavant les fonctions de chef de l'Unité des prix de transfert. En Slovaquie, il a occupé le poste de chef de la Division de la fiscalité internationale au sein du ministère des Finances.



HOWARD MANN

Howard Mann est conseiller principal à l'IGF, chargé du programme BEPS dans

le domaine minier. Ses travaux portent sur des questions juridiques complexes et plusieurs domaines au carrefour entre le droit interne, les contrats d'investissement minier et le droit international en lien avec le commerce et les investissements étrangers.



NESTOR VENEGAS

Nestor Venegas est conseiller technique au sein de l'Unité des conventions fiscales du

Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE. Avant d'occuper ce poste, il a travaillé pour l'administration fiscale du Chili (SII) pendant plus de 10 ans et a fait partie de l'équipe de négociation des conventions fiscales.



JAQUELINE TAQUIRI

Jaqueline Taquiri est conseillère en politiques, fiscalité et industries extractives

auprès de l'IGF. Elle est experte en droit fiscal international et en initiatives mondiales promouvant la transparence et la redevabilité dans les industries extractives.



VIOLA TARUS

Viola Tarus est également conseillère en politiques, fiscalité et industries extractives à

l'IGF. Elle a une formation d'économiste, et est spécialisée dans les industries extractives.



INTERGOVERNMENTAL FORUM
on Mining, Minerals, Metals and
Sustainable Development



BETTER POLICIES FOR BETTER LIVES



AFRICAN TAX
ADMINISTRATION FORUM
FORUM SUR
L'ADMINISTRATION
FISCALE AFRICAINE

Formation financée par :



Secrétariat financé par :



Kingdom of the Netherlands

Secrétariat hébergé par :



International Institute for
Sustainable Development

© 2022 International Institute for
Sustainable Development

Cette publication est sous licence
Attribution - Pas d'Utilisation
Commerciale - Partage dans les Mêmes
Conditions 4.0 International.